

Compte-rendu de réunion

Objet : 2^{ème} Comité de suivi des travaux sur l'aménagement de la Colline d'Elancourt

Date : Jeudi 16 février 2023

Lieu : Complexe sportif Europe, Annexe de l'école Willy Brandt, Elancourt

Participants :

Une cinquantaine de participants.

Intervenants :

SOLIDEO

- M. Vivien Corre, Chef de projet Espaces Publics en charge de l'aménagement de la Colline d'Elancourt.
- M. Théo Barrière, Chargé de communication chantier & Participation.

Ordre du jour de la réunion

1. Les travaux réalisés depuis septembre 2022.
2. Organisation et sécurisation du chantier.
3. Au programme pour les prochains mois : les travaux jusqu'à juillet 2023.

Calendrier du projet

La SOLIDEO rappelle le calendrier du projet.

- **Septembre 2022 – Décembre 2023** : 1^{ère} phase de travaux préparatoires.
- **Janvier 2023 – Juillet 2023** : aménagement de la piste Olympique.
- **24 septembre 2023** : Test Event par Paris 2024.
- **Octobre 2023 – Avril 2024** : reprise de la piste Olympique.
- **Été 2024** : Jeux Olympiques et Paralympiques.
 - *Dimanche 28 juillet 2024* : épreuve cross-country Homme.
 - *Lundi 29 juillet 2024* : épreuve cross-country Femme.
- **Octobre 2024 – 1^{er} trimestre 2025** : travaux de la phase Héritage.

Les travaux réalisés depuis septembre 2022

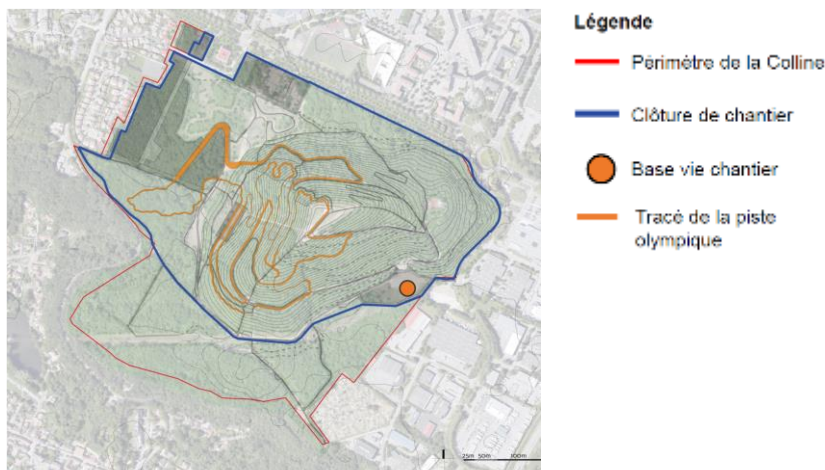
Dans un premier temps, le site a été sécurisé avec la fermeture des accès publics à la Colline et l'installation de grillages et de portails pour clôturer le chantier. Des travaux préparatoires comprenant une grande partie d'élagage et de défrichements ont ensuite permis de traiter la majorité des espèces invasives (robinier faux-acacias, renouée du Japon), tout en préservant les zones les plus sensibles écologiquement (présence d'espèces protégées comme l'orobanche pourprée ou le sison amome). Ces opérations se sont déroulées en dehors des périodes d'hibernation et de nidification dans le respect de la faune présente sur le site.

Organisation et sécurisation du chantier

Organisation du chantier

- Accès des engins et véhicules de chantier via l'avenue Jean-Pierre Timbaud.
- Création d'accès secondaires rue Alain Colas en février pour limiter les flux de camions entre l'accès Jean-Pierre Timbaud et la zone de travaux située au nord via l'intérieur du site ce qui risquerait de dégrader la Colline : un infotravaux a été distribué aux riverains le samedi 18/02. La version numérique est consultable [à ce lien](#).
- Stationnement de tous les véhicules à l'intérieur du chantier.
- Travail de jour 8h-18h en semaine.

Pendant toute la durée du chantier, **une partie de la zone sud demeure accessible au public** (voir la zone rouge hors périmètre bleu sur le plan ci-dessous).



Concernant les travaux de nuit constatés par les riverains en décembre 2022, la SOLIDEO confirme qu'ils ont été réalisés hors cadre, l'entreprise a été rappelée à l'ordre pour s'assurer du respect des horaires de chantier. La SOLIDEO invite les participants à remonter toute alerte à l'adresse : info-chantier@ouvrages-olympiques.fr afin de rappeler à l'ordre les entreprises.

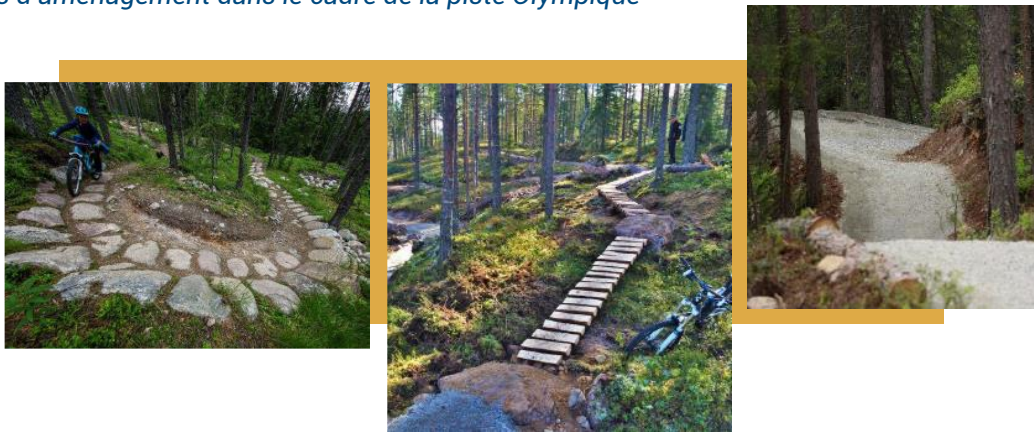
Sécurisation du site

Pour sécuriser le site, des grillages ont été installés tout autour de la Colline. Toute intrusion sur le chantier est interdite pour des raisons de sécurité et passible de sanctions comme pour tout autre chantier de construction ou d'aménagement. Les risques du chantier sont rappelés sur des panneaux installés aux anciennes entrées de la Colline. La SOLIDEO appelle à la vigilance du plus grand nombre pour prévenir tout risque d'intrusion et d'accident.

Les travaux jusqu'en juillet 2023

En janvier 2023, les travaux d'aménagement de la piste Olympique ont démarré avec la création du tracé (4km) et de ses abords. Les plateformes d'accueil des spectateurs, de départ et d'arrivée sont aménagées en parallèle.

Exemples d'aménagement dans le cadre de la piste Olympique



La piste Olympique sera conservée après les Jeux et cohabitera avec des parcours VTT de différents niveaux, des promenades, des agrès sportifs, etc. Un pumptrack, parcours cycliste en circuit fermé comprenant des bosses, sera également aménagé en pied de Colline.



Temps d'échanges

Phase chantier

Question 1 : les voiries adjacentes sont fréquemment sales, un nettoyage est-il prévu, notamment de l'avenue Jean-Pierre Timbaud ?

Réponse SOLIDEO : Des balayeuses passent sur site le plus régulièrement possible pour nettoyer les voiries adjacentes à la Colline, ce sera également le cas Rue Alain Colas avec la création des accès chantier secondaires. Les riverains peuvent contacter la SOLIDEO via l'adresse mail générique si la situation persiste.

Question 2 : de nombreux arbres ont été abattus, notamment sur la partie basse de la Colline. La covisibilité avec le chantier est importante pour les pavillons de la Mare aux Saules, qu'en sera-t-il en Héritage ? Ces déboisements étaient-ils nécessaires ?

Certains riverains remontent une présence accrue de rongeurs dans leurs habitations depuis le début des défrichements.

La partie basse de la Colline accueillera la plateforme principale où seront installés les espaces logistiques pendant les Jeux, et lors de futurs événements sportifs. En Héritage, cet espace sera traité comme une grande prairie, et ne sera donc pas reboisé. Le maintien dans cette configuration permettra d'accueillir d'éventuels espaces logistiques lors de futures compétitions VTT.

La bande de végétation de 10m entre les pavillons et la Colline est conservée en Héritage. La plantation de végétaux pourra être renforcée à cet endroit pour créer une barrière visuelle plus dense. En complément de cette bande, un fossé paysager de 5m de large et 1m de profondeur va être aménagé. Au-delà de sa fonction séparative, le fossé permettra de récupérer les eaux pluviales. Pour la tranquillité des riverains, il n'y aura pas de bancs ou de zones de repos dans cet espace.

Par ailleurs, les défrichements réalisés vont permettre d'ouvrir et diversifier les milieux ce qui est propice au développement de la faune, tout en éliminant une majorité d'espèces invasives. Les zones écologiques sensibles ne sont pas impactées et certains arbres, qui devaient initialement être abattus, ont été conservés. La SOLIDEO rappelle par ailleurs être la seule porte d'entrée pour toute question sur le chantier. L'adresse mail générique doit être privilégiée pour toute interrogation plutôt que de solliciter les personnes sur le chantier.

Question 3 : pourquoi avoir abattu les arbres du côté de la Mare aux Saules ? Les nuisances sont importantes pour les habitants de Plaisir.

L'espace nécessaire pour la phase Jeux et pour l'Héritage avec la création d'une prairie et d'un accès facilité à la Colline a guidé la conception du projet. Si les défrichements ont majoritairement concerné ce secteur, la zone située à proximité de Trappes (accès Jean-Pierre Timbaud) accueille, quant à elle, les installations de chantier (base-vie, stationnement d'engins, etc.). En phase Héritage, la zone située près de la Mare aux Saules sera un espace libre avec peu de mobilier et de plantations. Saint-Quentin-en-Yvelines pourra également y implanter des plateformes logistiques nécessaires à l'organisation de futures compétitions VTT.



Question 4 : un participant fait remarquer que des arbres trentenaires ont été abattus. Était-ce bien prévu dans ce qui a été annoncé avant le début des travaux ?

La SOLIDEO indique que ce sujet a été traité dans la demande d'autorisation de défrichement réglementaire présentée pendant la PPVE.

Question 5 : qu'en est-il de la présence de cerfs et sangliers sur la Colline ? Les défrichements ne risquent-ils pas de perturber leurs milieux de vie ?

Le projet va en effet entraîner des modifications dans les habitudes de ces animaux, *a fortiori* pendant la phase chantier avec la clôture du site. Toutefois, les inventaires préalables ont montré une population limitée de ces animaux sur la Colline et de vastes espaces naturels disponibles se situent à proximité. Sur site, des dispositions sont prises pendant le chantier pour limiter les nuisances pour la faune comme l'absence d'éclairage.

Question 6 : pourquoi le garant de la PPVE ne participe-t-il pas aux COSUI ?

Le garant a été désigné par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) dans le cadre de la Participation du Public par Voie Electronique (PPVE) organisée au titre de trois procédures réglementaires nécessaires à la mise en œuvre du projet d'aménagement :

- La mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de Saint-Quentin-en-Yvelines (SQY) par déclaration de projet ;
- La demande de dérogation à l'interdiction d'atteinte à des espèces protégées ;
- La demande d'autorisation de défrichement.

Le garant a rendu un avis sur le déroulement de la procédure qui s'est tenue du 18 avril au 20 mai 2022. La SOLIDEO a intégré dans le projet des propositions du public et des recommandations formulées par le garant dans le cadre de cette PPVE. Il n'est pas prévu un suivi de la part du garant en dehors du cadre de la PPVE dont le bilan est consultable à [ce lien](#).

Question 7 : des visites de chantier pourront-elles être organisées d'ici l'été ?

La SOLIDEO indique que toute visite de chantier s'accompagne de contraintes de sécurité importantes et va proposer au printemps 2023, des visites en petits groupes du chantier de la Colline. Pour cela, des Equipements de Protection Individuels (EPI) sont nécessaires. La SOLIDEO reviendra vers les participants avec des propositions de date et précisera les modalités de la visite.

Question 8 : les pollutions constatées en dehors du périmètre de travaux SOLIDEO seront-elles traitées ?

Les principaux spots de déchets et dépôts sauvages hors périmètre SOLIDEO ont fait l'objet d'une intervention de SQY (société SEPUR mandatée) en juin 2022. Le nettoyage et l'évacuation des points de déchets suivants (identifiés après visite de site) ont été réalisés :

- dépôt de pneus au pied d'un pylône RTE ;
- décharge sauvage (plastique, grillage) près des jardins familiaux au sud ;
- zone de gravats située derrière le lotissement au nord ;
- zone de sacs dans le talus raide près de la RD58.

Une intervention sur les zones de bâches de plantation est impossible, ces bâches étant enchevêtrées dans la végétation, leur évacuation nécessiterait le décapage total du milieu et l'abattage des arbres.

Question 9 : à proximité de l'avenue Jean-Pierre Timbaud, des arbres morts sont laissés sur place depuis plusieurs semaines et de nombreux déchets s'accumulent à proximité des jardins familiaux de Trappes. Avez-vous prévu de les retirer ? Est-il également prévu de retirer les arbres atteints de la maladie de la suie ?

En réunion, la SOLIDEO indique qu'en général, une partie des arbres morts sont laissés sur place car ils constituent un réservoir de biodiversité considérable. Leur retrait s'impose s'ils présentent un quelconque danger. Les déchets ne se situent pas dans l'emprise du chantier et leur présence n'est pas liée aux travaux en cours.

SQY précise que les arbres concernés par la maladie de la suie ont été abattus sur place. Toute évacuation est à proscrire pour éviter une propagation de la maladie. Un brulage sur place est nécessaire, mais soumis à autorisation préfectorale, non délivrée à ce stade.

La présence de déchets à proximité des jardins familiaux n'a pas été mise en évidence mais sera traitée le cas échéant.

Phase Héritage

Question 10 : quel sera le matériau utilisé pour les agrès sportifs et le mobilier installé sur la Colline ?

Réponse SOLIDEO : Dans un souci d'intégration à l'environnement de la Colline, la majorité des équipements seront réalisés en bois avec principalement deux essences : le Châtaigner et le Robinier, bois naturellement imputrescibles ne nécessitant pas de traitement. Du chêne sera également utilisé ponctuellement, en réemploi de certains troncs conservés. Ces bois sont d'origine française ou européenne.

Question 11 : des stationnements seront-ils créés dans la rue Alain Colas ?

Une quinzaine de places de stationnement seront créées dans la rue Alain Colas, où sera également aménagé un large accès à la Colline.

Question 12 : le budget du projet a-t-il évolué ?

Le budget a légèrement évolué après le passage des marchés de travaux avec les entreprises fin 2022, notamment en raison de l'inflation, passant de 10,08M€ à 10,5M€.

Question 13 : la plateforme principale côté Plaisir sera-t-elle utilisable ? Quels seront les usages autorisés sur site ?

La plateforme principale côté Plaisir sera un espace de prairie libre accessible aux usagers de la Colline. Elle pourra également être utilisée en tant que plateforme logistique pour de futures compétitions VTT.

Question 14 : quel devenir pour la voie logistique donnant sur la RD912 ?

La voie sera conservée pour les besoins d'accès futurs à la plateforme, dans la perspective de futures compétitions.

Question 15 : comment sera traitée la limite avec les riverains de Plaisir en Héritage ? Les grillages installés dans le cadre du chantier seront-ils conservés en Héritage pour délimiter le périmètre de la Colline ?

Saint-Quentin-en-Yvelines indique que les grillages permettent de sécuriser et délimiter l'emprise du chantier et ne seront pas conservés. La clôture de 2m de haut installée en fond de jardins des habitations de la Mare aux Saules sera présente le temps du chantier et des Jeux. L'installation d'une clôture définitive en phase Héritage est en cours d'étude.



Question 16 : à quelle distance des riverains de la Mare aux Saules les usagers pourront-ils aller en Héritage, et comment limiter les risques d'intrusion ?

Les habitations seront séparées du site par la présence d'une bande végétalisée d'une largeur minimale de 10m, et d'un fossé paysager entre les habitations et la Colline. Concernant la gestion du site en Héritage et des dispositifs prévus au-delà des aménagements dissuasifs (portiques, chicanes, etc.), les éléments seront précisés dans le plan de gestion en cours de définition par SQY.

Question 17 : comment le site sera-t-il géré en Héritage y compris la bande de 10m qui doit être restituée à SQY ? La création d'une association de riverains pour la gestion du site est-elle envisageable ?

Le site sera géré par SQY, selon un plan de gestion complet dont les modalités restent à définir.

Question 18 : l'accès aux véhicules motorisés sera-t-il interdit ? Un gardiennage du site sera-t-il prévu à terme ?

Des dispositifs dissuasifs sont prévus aux entrées de la Colline pour empêcher l'accès des véhicules motorisés (hors véhicules de secours) : portiques, chicanes, etc.

Question 19 : des barbecues seront-ils autorisés ?

La SOLIDEO ne prévoit pas d'aménagement pour des barbecues.



Yvelines
Le Département

Réponse du Département des Yvelines

Question 20 : dans la continuité des engagements pris dans le cadre de la PPVE, quels aménagements vont être réalisés par le Département sur la RD58 ?

Une réponse sera apportée ultérieurement par le Département et intégrée au présent compte-rendu.

Phase Test Event / Jeux Olympiques



Les réponses suivantes sont apportées par Paris 2024.

Question 21 : quelle organisation pour le Test Event ? Combien de spectateurs sont attendus ? Comment les nuisances associées seront-elles gérées ?

Le Test Event MTB est organisé conjointement par Paris 2024 qui conserve la gestion de la compétition, et par le groupement en charge de la gestion de l'évènement lors de la phase Jeux. Ce Test Event fait partie des tests majeurs qui permettront à Paris 2024 de mettre en œuvre une majeure partie des composantes de l'évènement afin de s'assurer de leur bon fonctionnement et d'une application optimale lors des Jeux.

Ce Test Event, en présence de 3 000 à 5 000 spectateurs (jauge en attente de validation) majoritairement originaires de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, permettra de :

- Tester la cohérence de la piste XCO avec les standards Olympiques sur les enjeux sportifs et de sécurité des athlètes.
- Mettre en œuvre et tester l'ensemble des dispositifs liés à l'accueil du public sur le site.
- Permettre aux équipes et aux volontaires de se familiariser avec un site qui n'a jusque-là jamais accueilli d'évènement sportif international majeur.

La phase de montage réduite (3 semaines à partir de début septembre) ne devrait pas générer de nuisances trop importantes, les infrastructures temporaires (tentes, bungalows, containers) étant réduites sur ce type d'évènement. Les infrastructures temporaires sont limitées aux espaces dédiés aux équipes (tentes, sanitaires), aux espaces liés à la gestion de la compétition, ainsi qu'à l'accueil des médias et du public. Nous utilisons donc le même espace que pendant les Jeux exception faite des trois emprises chantiers SOLIDEO. Ces dernières seront entièrement restituées à Paris 2024 pour les Jeux.

La phase de démontage sera concentrée sur la semaine qui suivra le Test Event, du 25 au 29 septembre.

La majorité des installations temporaires seront mises en place sur la plateforme Ouest, qui servira également de zone d'accès pour toutes les populations sport (athlètes et leurs équipes : coaches, mécaniciens, médecins, kinés) ainsi que le personnel (Paris 2024, prestataires, volontaires). La zone d'accueil du public se fera du côté de l'Avenue Jean-Pierre Timbaud comme lors de la phase Jeux. Nous sommes actuellement en train de travailler, en collaboration avec SQY et IDFM, l'acheminement des spectateurs sur site.

Question 22 : comment sera géré le stationnement pendant le Test Event ? Idem en phase Jeux ? L'accès sera-t-il libre pour la Clé Saint Pierre et la Mare aux Saules ? Dans ce cas, comment limiter l'arrivée massive en véhicule de visiteurs dans ces quartiers ?

La gestion du stationnement est en cours de définition pour le Test Event. En phase Jeux, compte tenu des fermetures de certains axes routiers (points de filtrages toujours en cours de définition par les forces de l'ordre), les riverains seront probablement amenés à emprunter d'autres itinéraires. Pour ceux dont aucune déviation ne permet de se rendre à leur domicile, des macarons seront fournis. Les points de filtrage mis en place par les forces de l'ordre devraient également limiter l'afflux massif de spectateurs dans ces quartiers avoisinants.

Question 23 : une clôture spécifique sera mise en place pendant les événements de Paris 2024 ? De façon temporaire uniquement ? Comment sera gérée la limite avec les riverains de Plaisir ?

Une clôture périmétrique correspondant au besoin de sécurisation sera mise en place sur l'ensemble du périmètre tant en phase Jeux (de fin avril à début septembre 2024) qu'au moment du Test Event (août et septembre 2023), et ce de façon temporaire. Les dates précises de mise à disposition et de restitution du site sont en cours de discussion.

Question 24 : des places pour le Test Event et pour les Jeux sont-elles prévues pour les riverains (pour compenser les nuisances rencontrées lors de l'organisation des événements) ?

Afin de donner le plus largement possible l'accès aux riverains de la Communauté d'Agglomération au site de la Colline d'Élancourt lors de ce Test Event, il a été décidé conjointement avec SQY de prioriser l'invitation des habitants de la Communauté d'Agglomération lors de la journée de compétition, le dimanche 24 septembre 2023. La réservation d'invitations pour cet événement se fera via un lien dédié fourni par le service billetterie de Paris 2024. Ce lien, permettant de réserver son invitation gratuite en toute autonomie, sera partagé à la Communauté d'Agglomération qui pourra le communiquer à ses résidents. Il sera aussi partagé par le service billetterie de Paris 2024 à des publics intéressés par cet événement.

Question 25 : des buvettes et des toilettes seront-elles prévues pendant les événements ?

Des concessions (buvettes, snacks, etc.) et des toilettes sont prévues pour les besoins des événements Test Event et Jeux Olympiques à l'intérieur du périmètre de sécurité.

Question 26 : où seront implantées les tentes logistiques et à quel moment ?

La plateforme logistique à l'ouest du site accueillera l'ensemble de ces besoins. Une emprise chantier clôturée, non accessible par Paris 2024 pendant le Test Event, séparera cet espace logistique des riverains proches de la plateforme à l'ouest.

L'installation des infrastructures temporaires se fera sur les 3 semaines qui précéderont l'évènement, pendant la période d'utilisation exclusive du site par Paris 2024. Le démontage des infrastructures temporaires sera effectué après la tenue de l'évènement, pour permettre la reprise du chantier début octobre 2023 qui permettra d'adapter la piste Olympique en vue des Jeux.



Question 27 : des réseaux seront-ils créés pour répondre aux besoins de Paris 2024, notamment pour les spectateurs ?

La SOLIDEO va mettre en place des réseaux uniquement sur les plateformes utilisables en périodes événementielles. Toutefois, ces installations restent limitées et Paris 2024 disposera d'équipements temporaires complémentaires pour l'alimentation en énergie à la hauteur de l'ampleur de l'événement.

Le prochain Comité de suivi de la SOLIDEO sera organisé sous forme de visite de chantier au printemps 2023.

Le présent compte-rendu est transmis aux personnes ayant indiqué leurs adresses mail et mis en ligne sur le site www.projets.ouvrages-olympiques.fr.

Pour toute question veuillez nous contacter : info-chantier@ouvrages-olympiques.fr.